



# IL Y A DE LA VIE ENTRE NOS LIGNES



Boutique Marinéo  
Centre Commercial de la Liane,  
Boulevard Daunou à Boulogne-sur-Mer



03 21 83 51 51



Marinéo Appli



@MarineoBus Officiel

# TRANSPORTS ET BONS RÉFLEXES EN COMMUN



CHARTRE DE BONNE  
CONDUITE



# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Par cette charte, chaque voyageur s'engage à respecter les règles suivantes afin d'assurer un trajet agréable et dans le respect de tous :



## Respect du personnel Marinéo et des autres voyageurs

- Saluer le conducteur et lui présenter sa carte de transport lors de la montée.
- Présenter cette carte également lorsqu'elle est demandée par un agent assermenté.
- Respecter le calme et ne pas perturber le conducteur et les autres usagers.
- Ne porter aucune atteinte à l'intégrité d'une personne (conducteur, agent Marinéo, voyageur ....) qu'elle soit verbale ou physique.



## Respect du matériel

- Ne pas jeter de papiers, de détritres et d'objets dans le bus.
- Ne pas dégrader le matériel par des tags, des déchirures, des arrachements ou des rayures
- Respecter également les abri-bus.



## Respect du règlement

- Le non-respect de ces obligations vous place en situation d'infraction et/ou d'irrégularité constatée qui est soumis au Code des transports, Code de procédure pénale, Loi n°2016-339 du 22 mars 2016 et Arrêté du 1 octobre 1986
  - Des amendes de 5€ à 178 € s'appliqueront selon le motif.
  - Des frais supplémentaires s'appliqueront en cas de non paiement dans les délais impartis.
  - Si l'amende est non payée dans un délai de 2 mois : le dossier est transmis au parquet.



## Respect de la sécurité

- Ne pas chahuter ou provoquer de bousculades dans le bus et à l'arrêt de bus.
- Ne pas utiliser sans motif le marteau brise-vitre, le système de décompression des portes ou les vitres d'issue de secours.
- Attendre le départ du bus pour traverser.
- Ne jamais traverser devant le bus.

**Témoin ou victime de harcèlement dans les transports, nous avons tous un rôle à jouer, soyons tous solidaires !**



## Comment agir ?

Chacun peut (ré) agir comme il le souhaite :

- Appeler les numéros dédiés :
  - Harcèlement scolaire : 3018
  - Harcèlement à caractère sexuel ou sexiste : 3919
  - Police : 17
- Se rapprocher du conducteur

# POLICE DES TRANSPORTS\*



## Merci de faire l'appoint

Somme maximale 20€



Faites  
signe au  
conducteur



Je monte  
par la porte  
avant du bus



Je monte,  
je valide

Même en correspondance.  
Titre de transport  
obligatoire dès 5 ans.



Avancez  
vers  
le fond



Tenez-vous  
aux barres  
de maintien



Demandez  
l'arrêt



Véhicule  
accessible

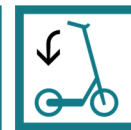


Je cède  
ma place



Animaux  
interdits

sauf les petits dans les bras ou  
casse de transport et les  
chiens aveugles



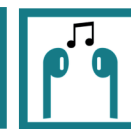
Poussettes et  
trottinettes  
pliées



Nourriture  
et alcool  
interdits



Volume  
sonore  
limité



Interdiction  
de fumer  
et vapoter



Vélos et  
rollers  
interdits



Pieds sur  
les sièges  
interdits



Objets dangereux  
et volumineux  
interdits

\*Retrouvez l'ensemble des règles d'usage et les interdictions passibles d'une amende à bord des véhicules